

Les zones franches urbaines

Déclaration du groupe de la CFTC

La question du gouvernement est claire : compte tenu du remplacement de divers dispositifs par 1 300 nouveaux Contrats de ville, les Zones franches urbaines sont-elles encore utiles ? La réponse du CESE (dont le groupe CFTC) doit être aussi claire : oui, il faut maintenir les ZFU quand il y a cumul de difficultés, mais en les refondant en sous-ensembles de Contrats de ville, c'est-à-dire en passant d'une seule logique de guichet d'exonération, à une logique essentiellement contractuelle selon l'excellente formule de la rapporteure.

La réponse dépend du point de vue où l'on se place. Un regard macroéconomique pouvait faire douter de l'utilité des ZFU. Si leurs résultats sont plutôt positifs de 1996 à 2001, ils sont décevants en 2012 avec le taux record de 25 % de chômage dans ces zones. Certes, il y a la crise économique. Mais plusieurs centaines de millions d'euros pour 100 ZFU et un résultat si maigre n'invitent guère à pousser dans ce sens. Cependant, un regard microéconomique, c'est-à-dire une visite attentive des quartiers concernés, ne peut que percevoir un SOS qu'il est impossible socialement d'ignorer.

Alors, il faut maintenir les ZFU en gardant leurs objectifs de développement économique, de mixité fonctionnelle et d'emploi avec un suivi approfondi. Nous pouvons mieux cerner la clause d'embauche locale et les plafonds d'exonération sociale et fiscale. En revanche, dans le cadre du Contrat de ville, les pouvoirs publics doivent impérativement désenclaver ces zones par des moyens de transports appropriés, les sécuriser, favoriser des formations adaptées aux activités réelles de la zone, veiller à un réseau de commerces et artisanats de proximité et faire accompagner à la fois les salariés et les entrepreneurs. Le rapport le souligne, la CFTC approuve.

Orienter les ZFU vers la contractualité des Contrats de ville implique, entre autres, une participation des habitants concernés. Cette subsidiarité n'est pas facile. Heureusement existent des corps intermédiaires. Il faut soutenir ces associations de cohésion sociale et les considérer comme interlocutrices valables. En même temps, ces associations doivent toujours veiller davantage à être l'expression directe authentique de tous les habitants plutôt que celle de leurs propres analyses, certes sincères et généreuses. Une association comme ATD Quart - Monde parvient à libérer la parole propre des « sans voix ». La CFTC invite toutes ces associations qui œuvrent sur le terrain à toujours laisser parler plutôt que parler à la place.

La CFTC a voté cet excellent avis.